

Règlement du jeu-concours « Mois sans tabac à Nantes »

Article 1 : Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé à titre gratuit par **Addictions France – Délégation Pays de la Loire**, dans le cadre du **village Mois sans tabac** organisé par Santé publique France, qui se tiendra le **mercredi 5 novembre 2025, de 11h à 18h, place du Bouffay à Nantes**.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel d'Addictions France et de Santé Publique France ainsi que des membres de leur famille.

Pour participer, il est nécessaire de :

1. Répondre à **3 questions sur le tabac** qui seront piochées au hasard par le participant et échangées par l'équipe d'animation sur place.
2. Déposer un **bulletin de participation** dans l'urne prévue à cet effet.

Une seule participation par personne est autorisée. Toute tentative de fraude ou de tricherie entraîne l'exclusion du concours.

Article 3 : Déroulement

- L'urne est ouverte de **11h00 à 17h00** le 5 novembre 2025.
- Le **tirage au sort** aura lieu à **17h00**, en présence de l'équipe organisatrice Addictions France Pays de la Loire.
- L'annonce des gagnants se fera à **17h20** sur le stand principal du village.
- Les lots sont à **retirer sur place entre 17h20 et 18h00**, sur présentation d'une pièce d'identité. Passé ce délai, les lots seront retirés à la délégation régionale au 12 rue Boileau à Nantes (44000), de 9h à 17h, du lundi au jeudi, jusqu'au 24 novembre 2025, 17h. Passé ce délai, les lots non retirés seront considérés comme perdus et ne seront ni réattribués, ni expédiés.

Article 4 : Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants (non échangeables) :

- **Aquatonic** : 2 places adulte (valeur 74€)
- **Bioparc** : 1 entrée adulte ou enfant à partir de 11 ans (valeur 27€)
- **Dadou's Corner** : 1 atelier pour 2 personnes (valeur 60€)
- **Dadou's Corner** : 1 atelier pour 2 personnes (valeur 60€)
- **Dadou's Corner** : 1 atelier pour 2 personnes (valeur 60€)
- **FC Nantes féminine** : 2 places pour le match du 13/14 décembre 2025 (valeur 12€)

- **FC Nantes féminine** : 2 places pour le match du 20/21 décembre 2025 (valeur 12€)
- **Planète Sauvage** : 1 entrée enfant (valeur 22€)
- **Planète Sauvage** : 1 entrée enfant (valeur 22€)
- **Pathé Cinéma** : 2 entrées adultes (valeur 23,8€)
- **Pathé Cinéma** : 2 entrées adultes (valeur 23,8€)
- **Pathé Cinéma** : 2 entrées adultes (valeur 23,8€)
- **Pathé Cinéma** : 2 entrées adultes (valeur 23,8€)
- **Pathé Cinéma** : 2 entrées adultes (valeur 23,8€)
- **Spaycific** : 1 entrée enfant (valeur 11€)
- **Spaycific** : 1 entrée enfant (valeur 11€)
- **Urban Soccer** : 1 ticket terrain
- **Zoo de la Flèche** : 2 entrées enfants (valeur 39€)
- **Zoo des Sables** : 2 entrées adultes (valeur 40€)
- **Zoo des Sables** : 3 entrées adultes (valeur 60€)

La valeur des lots est indicative et ne peut donner lieu à contestation ou réclamation. Les lots ne sont ni échangeables contre leur valeur en argent, ni remboursables.

Article 5 : Attribution des lots

20 gagnants seront tirés au sort.

Les lots seront attribués selon l'ordre du tirage au sort des gagnants et l'ordre alphabétique des noms des partenaires offrant des lots.

Concrètement, le premier nom tiré se verra attribuer le premier lot dans l'ordre alphabétique des partenaires, le deuxième nom tiré recevra le second lot dans cet ordre, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots disponibles.

Article 6 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol, dégradation des lots, ou d'utilisation non conforme.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 7 : Données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires pour l'organisation du concours (tirage au sort et remise des lots). Elles ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale et seront supprimées après l'événement.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à : **Addictions France – Délégation Pays de la Loire**.

Article 8 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux de Nantes.

Article 9 : Acceptation

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.